

Commune de Filain

Compte-rendu de réunion du conseil municipal du 16 octobre 2020

La séance est ouverte à 20H42.

Membres présents : Matthieu Gannard, Viviane Roussel, Florence Marmet, Sonia Colin, Stéphane Blandin, Romuad Clavier, Denis Pagnier, David Py, Marie-Laure Gelinotte.

Absents excusés : Vincent De Poorter, Pierre Genet.

M Pierre Genet donne procuration à Matthieu Gannard.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Marie-Laure Gelinotte.

Préambule : point sur l'actualité COVID : lecture de la lettre de l'AMF sur le nouveau règlement en vigueur à partir de ce jour.

1 . Validation du dernier compte rendu du conseil municipal du 25/09.

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

2 . Bois : état assiette des coupes 2021 : parcelles concernées : 5-6-40-48- 49-50.

Prévision vente 2021 en concertation avec agent ONF :

Parcelles : 40 (5ha- 130 m3),

48 (4 ha91- 121m3),

49 (4 ha24-108 m3),

50 (3 ha28- 94 m3), pour l'ensemble essences variées.

Parcelles 48-49-50 : accès à sécuriser, avec élargissement de la lisière en bordure de route, plus espace de stockage.

Parcelles 5 (5,9ha- 108m3) et 6 (6,29ha- 157m3) soit environ 454 stères à distribuer aux affouagistes pour 2021 – 2022.

Parcelle 40 : 130 m3 à prélever + sélection des arbres malades (résineux).

N.B. L'exploitation forestière suit le plan déjà existant.

L'état d'assiette des coupes 2021 est validé à l'unanimité.

3. Règlement de l'affouage.

3.1. Proposition de maintenir la taxe d'affouage à 100 €.

Après débat sur le bois disponible par portion à venir, cette proposition est votée à l'unanimité.

3.2. Règlement d'affouage.

Les parcelles concernées pour l'affouage 2020-2021 sont : 2 / 3r / 4 / 31 et taillis parcelle 3.

A noter que le nettoyage de la parcelle 3 (taillis) sera réparti entre tous les affouagistes.

Nomination de garants de coupe.

Lecture de la proposition de règlement d'affouage 2020-2021 pour la commune, débat sur quelques points posant question puis validation à l'unanimité du règlement concerné.

3.3. Vente d'un lot de bois aux habitants de la commune.

Sera proposé une vente par soumission cachetée d'un lot de bois de 45 stères aux habitants de la commune. Le prix minimum de la soumission est fixé à 150 € Hors Taxe.

Un courrier aux habitants sera distribué en même temps que le dossier d'inscription pour les affouages.

Cette proposition et cette organisation sont validées à l'unanimité.

3.4. Vente de bois ONF.

Elle aura lieu le 29 octobre 2020 : 2 lots (99m3 et 168m3).

Débat et arrêt du prix de retrait pour les lots concernés.

4 .Validation règlement des salles communales.

Il s'agissait d'intégrer les nouvelles règles en fonction de la situation sanitaire (covid 19). Compte tenu des dernières évolutions, proposition et validation de report à prochain ordre du jour. La commission pourra ainsi retravailler le règlement en fonction des nouvelles « normes ».

Questions diverses

- **Eclairage public** : le remplacement de 9 ampoules défectueuses a été effectué, malheureusement d'autres pannes et/ou défauts de fonctionnement ont déjà été signalés. Une nouvelle démarche pour rétablir ces éclairages sera rapidement effectuée.
- **Commissions communauté de communes** : il est demandé d'interpeller la commission communication de la communauté de communes quant à leur obligation d'écrire à l'ensemble des conseillers municipaux pour leur proposer de candidater comme membres des commissions existantes. La communication effectuée s'est faite via les secrétariats de mairie, ce qui ne correspond pas aux obligations en vigueur. Engagement à présenter cette demande lors de la prochaine commission ccpmc.
- **Accès RN 57** : une démarche conjointe des maires de Filain et Vy-les-Filain est en cours auprès du conseil départemental. Un dossier avec une proposition d'accès avec voie

d'accélération a été transmis à la DREAL et à la préfecture. Une lettre de réclamation sera également envoyée aux Députés et Sénateurs compétents.

- **Demande d'information à propos de la modification du statut de l'employé communal** : il s'agit d'une mise en conformité avec la loi sur le cumul d'emploi dans la fonction territoriale, préconisée par le centre de gestion. S'agissant d'une spécificité fonction publique, de nombreuses questions ont fait l'objet d'échanges avec le centre de gestion et des spécialistes de cette question. Le maximum est fait pour trouver les réponses propices et conformes aux règles en vigueur. La question n'est pas tranchée, tout le temps nécessaire étant pris pour la meilleure gestion possible de cette question.
 - **CCAS** : le bureau du CCAS s'est réuni. Plusieurs points ont été abordés, là aussi de manière un peu particulière compte tenu des obligations de prise en compte des risques et normes sanitaires en vigueur, notamment pour nos séniors. Ainsi :
 - Le repas des aînés est annulé en raison de la précaution sanitaire en vigueur.
 - Élaboration du contenu du colis des aînés. 2 nouveaux habitants seront concernés en cette année 2020.
 - Proposition du CCAS d'intégrer le financement et la distribution des cartes jeunes, cette question entrant en tous points dans les compétences du CCAS.
 - Présence verte : la commune prend toujours en charge 50 % des frais de première adhésion au service, pour les personnes qui en font la demande.
 - Cimetière : continuité du fleurissement des tombes de la famille Janicot.
 - **Commission cadre de vie, environnement** : comme convenu lors du dernier conseil, une réunion en petit groupe a été proposée aux habitants habituellement investis dans les projets et travaux d'aménagement, d'embellissement et d'animation du village. Un inventaire des lieux nécessitant des actions prioritaires dans le village et les hameaux a été réalisé, ainsi qu'une réflexion pour les futurs choix de plantations compte tenu des aléas climatiques : vivaces nécessitant à terme peu d'arrosage, couvre-sols, etc. Le tout toujours dans la logique d'un environnement de qualité alliant esthétique, souci de gestion raisonné des ressources et facilités d'entretien. Une proposition d'aménagement de circuits « découverte » avec 3 niveaux de « difficultés » a été évoquée, dans l'idée « jeu de piste », découverte du territoire pour tous.
- Un livret illustré de présentation du village a été réalisé pour la visite du jury départemental « villages fleuris », il a été présenté aux personnes présentes.
- Un point particulier a été effectué en ce qui concerne les travaux d'entretien à effectuer au cimetière (allées, ossuaire, jardin du souvenir).
- **Cérémonie du 11 novembre** : attente des consignes de la préfecture.

La séance est levée à 23h26.